



Je suis **assistant juridique en cabinet d'avocats**

Je souhaite évoluer vers un autre métier
auxiliaire vétérinaire



METIER

L'**auxiliaire vétérinaire** travaille en clinique vétérinaire, sous la responsabilité du vétérinaire. Il a en charge le secrétariat, l'accueil, le conseil des clients sur les produits adaptés aux besoins de l'animal, la vente au comptoir des produits ou médicaments, l'hygiène des espaces professionnels et des dispositifs médicaux, et l'assistance du vétérinaire dans les soins dispensés aux animaux. Ce métier s'exerce sous statut de salarié d'une clinique vétérinaire

ACCES AU METIER

Deux modalités d'accès au métier sont possibles :

- signature d'un contrat d'alternance (apprentissage ou professionnalisation) ;
- recrutement sur un poste d'ASV et formation en situation de travail avec la possibilité de présenter par la suite un dossier de VAE (validation des acquis de l'expérience).

FORMATION, CERTIFICATION, DIPLÔME

- Titre d'auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV), accessible en 2 ans en alternance sous contrat de travail et par la VAE.

À ce jour, seule cette qualification est reconnue par la convention collective nationale des cabinets et cliniques vétérinaires.

Afin d'en faciliter la lecture, les termes de cette fiche sont au masculin sans contrevenir au principe d'égalité entre les femmes et les hommes.

PARCOURS DE MOBILITE

L'environnement et les finalités professionnelles des cabinets d'avocats sont assez éloignés de ceux des cliniques vétérinaires. Néanmoins, l'assistant juridique a des compétences transférables sur un emploi d'auxiliaire vétérinaire notamment dans sa dimension administrative.

Ses compétences liées au suivi des dossiers qui intègrent notamment des activités de secrétariat : accueil, gestion des tâches administratives, et suivi des achats sont des atouts qu'il peut valoriser.

Il devra toutefois acquérir les compétences spécifiques aux cliniques vétérinaires liées aux activités d'assistance technique vétérinaire, de vente et conseil.

À cette fin, il peut, en fonction des attentes de l'entreprise :

- être embauché dans une clinique vétérinaire sur un poste d'ASV, pour lequel il a déjà une partie des compétences requises. Dans ce cas, il pourra après un an d'exercice, déposer, dans le cadre d'une VAE, un dossier pour obtenir le titre d'ASV en fonction des compétences acquises ;
- être recruté dans le cadre d'un contrat en alternance et suivre la formation d'ASV.

COMPETENCES TRANSFERABLES

Indications synthétiques sur les activités du métier d'assistant juridique en cabinet d'avocats dont les compétences sont transférables pour l'exercice du métier d'auxiliaire vétérinaire.

Activités de l' assistant juridique en cabinet d'avocats	Degré de transférabilité vers auxiliaire vétérinaire
Organisation de l'accueil et traitement de l'information	😊
Organisation des activités du cabinet	😊
Gestion et suivi des achats	😊
Gestion des différentes étapes des dossiers	😞

- 😊 Fort
- 😞 Faible
- ✖ Non transférable

COMPETENCES A ACQUERIR/A DEVELOPPER

- Conseil et vente des produits vétérinaires.
- Assistance technique au vétérinaire.
- Prévention, hygiène et sécurité

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Métier de contact avec la clientèle et les animaux, le travail s'effectue essentiellement debout.

Les plages d'ouverture comprennent le samedi.

ALLER PLUS LOIN

- Ompl, fiche métier auxiliaire vétérinaire
- www.cidj.com
- www.onisep.fr
- www.asvinfos.com
- evae.opcoep.fr
- www.apform.fr
- www.francecompetences.fr

Afin d'en faciliter la lecture, les termes de cette fiche sont au masculin sans contrevenir au principe d'égalité entre les femmes et les hommes.